

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 novembre 2019

DATE DE CONVOCATION : 15 novembre 2019

N°2019-06-06

Conseillers en exercice : 62  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 39  
Conseillers votants : 42

Dont pouvoirs : 3

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2019 et le 21 NOVEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Champagne-Vigny, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. DELÉTOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe - BARRET : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - BÉCHERESSE : MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. MAUDET Didier - CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDÉON : M. BOUTIN Christian - COTEAUX-DU-BLANZACAIS : Mme GRENOT Marie-Pierre - ÉTRIAIC : M. MASSÉ Bernard - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - MONTMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PÉRIGNAC : M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. GERVAIS Philippe - SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX : Mme MONNEREAU Françoise - SAINTE-SOULINE : M. FAURE Jean-Marie - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - VAL DES VIGNES : M. BARBOT Jean-Pierre, M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy - VIGNOLLES : M. BOBE Patrick.

Pouvoirs :

Mme. GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) - Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux) - M. RENAUDIN Vincent a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) - M. PETIT Bernard (Oriolles) - Mme EDELY Françoise (Pérignac).

Etaient excusés :

Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux), Mme GARD Patricia (Barbezieux) - M. RENAUDIN Vincent (Barbezieux) - Mme SOULARD Annick (Brossac) - Mme FOUASSIER Véronique (Condéon) - Mme ROCHAIS PASUTTO Anne-Marie (Coteaux-du-Blanzacais) - M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais) - Mme GENDRINEAU Laurence (Etriac) - M. RAVAIL Pierre (Guimps).

**N°6 - Objet : Définition de l'intérêt communautaire****Rapporteur** : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose qu'une modification statutaire est nécessaire pour que le transfert de la compétence relative à la « protection et la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » à la Communauté de Communes des 4B soit entériné.

Dans ce cadre, une modification de la définition de l'intérêt communautaire est proposée.

Il est précisé que :

- L'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles est déterminé à la majorité des 2/3 du conseil communautaire. Il n'a pas à figurer dans les statuts dans la mesure où les communes n'ont plus à délibérer sur ce sujet qui relève uniquement du conseil communautaire. Seuls les statuts définissant les compétences sont soumis à l'approbation des conseils municipaux
- L'intérêt communautaire fait l'objet d'une délibération à part
- Les statuts doivent également tenir compte des nouvelles définitions des compétences figurants dans le CGCT

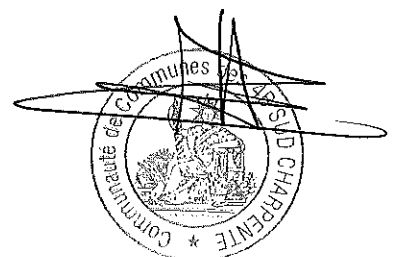
Afin de connaître les compétences de la CdC4B sud Charente, il convient de se référer à la fois aux statuts définissant les compétences et à la délibération du conseil fixant au sein de ces compétences les équipements, services et actions d'intérêt communautaire.

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- adopte la définition de l'intérêt communautaire tel que présenté,
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération

Certifié exécutoire par le Président  
 Reçu en Sous-Préfecture le : 22 NOV. 2019  
 Publié ou notifié le : 22 NOV. 2019  
 Touvérac, le ..... 22 NOV. 2019 .....

Pour extrait conforme,  
 Touvérac, le 22 novembre 2019  
 le Président,  
 Jacques CHABOT.



**Définition de l'intérêt communautaire**

L'intérêt communautaire est ainsi défini

**COMPÉTENCES OBLIGATOIRES****1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

- au titre des zones d'aménagement concerté, est d'intérêt communautaire, toute nouvelle ZAC créée à compter de la création de la communauté de communes des 4B sud Charente.

**2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme**

- au titre de l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique, sont d'intérêt communautaire les zones suivantes :

- le Parc d'activités Plaisance à Barbezieux,
- la ZA du Tâtre,
- la ZA de Barret,
- la ZA de Brossac,
- la ZA de Triquedondaine,
- la ZA de Jurignac,

- et toutes nouvelles zones d'activités créées à compter de la création de la communauté de communes des 4B sud Charente.

- au titre des actions de développement économique sont d'intérêt communautaire, les actions de développement économique suivantes

- assistance aux créateurs et repreneurs d'entreprises, prospection, et information,
- mise en œuvre d'opérations économiques collectives,
- promotion des activités artisanales et agricoles : foire exposition de Barbezieux, salon des métiers d'arts, marchés de producteurs,
- signalétique économique des entreprises du territoire situées sur les zones d'activités d'intérêt communautaire,
- étude de l'harmonisation de la signalisation économique et touristique du territoire,
- acquisitions foncières et travaux d'aménagement pour la reconversion de toutes les friches industrielles du territoire,

- au titre de l'immobilier d'accueil des entreprises artisanales, commerciales, tertiaires et industrielles, sont d'intérêt communautaire :

- le bâtiment d'accueil d'entreprises à Touvérac,
- les deux ateliers relais situés sur le parc d'activités à Plaisance,
- et tout nouvel équipement créé à compter de la création de la communauté de communes des 4B Sud-Charente,
- la maison communautaire pour l'emploi,
- la participation à la SCIC centre d'abattage de Chalais Sud Charente,

- au titre du développement touristique, sont d'intérêt communautaire :
  - les offices de Tourisme,
  - les études, le balisage et la promotion des sentiers de randonnées inscrits dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de la Charente, et de sentiers thématiques labellisés par le Conseil Général,
- au titre de la création, de l'entretien et de la gestion d'équipements et d'hébergements touristiques sont d'intérêt communautaire :
  - les hébergements futurs, qui ont une capacité d'accueil supérieure à 50 personnes ;
  - la tuilerie du Tâtre ;
  - le camping et l'aire de camping car de Baignes ;
  - le château de Barbezieux ;
  - la Voie Verte « Galope Chopine » de la médiathèque de Barbezieux à Chantillac ;
  - les équipements décidés dans le cadre de l'étude de développement touristique du Brossacais.

### **COMPÉTENCES OPTIONNELLES**

#### **3° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

- Développement des énergies renouvelables et soutien aux actions relatives à la maîtrise et à l'efficacité énergétique
- Élaboration d'une stratégie de développement des énergies renouvelables comme levier de développement local
- Participation dans la SEM Énergies Midi-Atlantique, en application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, destinée à développer les énergies renouvelables et soutenir l'innovation en la matière dans le périmètre défini par les collectivités actionnaires
- Animation et coordination de la démarche TEPos (Territoire à Énergie Positive)
- Mise en place d'un Plan Climat Air Énergie dans le cadre du Projet de Territoire de Développement Durable, ou tout autre schéma et/ou dispositif qui s'y substituerait

#### **4° Politique du logement et du cadre de vie**

- les actions en faveur de logements social et locatif.
- les logements sociaux réalisés par la communauté de communes suivants :

BROSSAC	Rue notre Dame	Section B n°1087, 1089, 1091
	Place des Marronniers	Section E n°1084, 1085
CHANTILLAC	La gare	Section C n°932, 952, 954
CONDEON	Le Bourg	Section AA n°53, 54
GUIZENGEARD	Chez Thomas	Section B n°118

**5° Création, aménagement et entretien de voirie**

Est d'intérêt communautaire la voirie suivante :

Communes	Voirie		
BOISBRETEAU	VC 203	RD 100 à « chez Robert »	1 160 ml
	VC 209	RD 100 à RD 2	1 565 ml
	VC 3	RD 100 à RD 133	1 047 ml
	VC 4	RD 100 à VC 204	1 113 ml
	VC 202	RD 100 à limite commune	713 ml
	VC 204	« le plessis » à limite commune	1 534 ml
CHANTILLAC	VC 3	RD 38 à VC 209	2 393 ml
LAGARDE SUR LE NE	VC 2	CD 38 au CD 126	833 ml
	VC 102	CD 126 à CD 44	1 290 ml
LE TATRE	VC 201	RD 58 à VC 203	1 277 ml
	VC 3	RD 14 à VC 206	960 ml
REIGNAC	VC 203	RN 10 vers « la Croix Rouge »	1 756 ml
SALLES DE BARBEZIEUX	VC	Gymnase	440 ml
VIGNOLLES	VC 214	RN 10 à VC 3	786 ml
	VC 202	RD 68 à RD 126	210 ml
	VC 3	RN 10 à VC 201	963 ml

La compétence communautaire s'étend à l'ensemble de l'emprise de la voirie et de ses équipements

**6° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants :

- le cinéma de Barbezieux
- la galerie d'exposition de Baignes, L'espinoa
- le théâtre du château de Barbezieux
- le conservatoire de musique
- la médiathèque de Blanzac

Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs suivants :

- le centre équestre de Barbezieux
- les piscines de Baignes et de Barbezieux
- le gymnase de Salles de Barbezieux
- le gymnase et le terrain de sport communautaire de Blanzac

Sont d'intérêt communautaire tous les équipements, y compris le service des écoles, de l'enseignement préélémentaire et élémentaire du territoire

AR PREFECTURE

016-241600501-20191121-DEL\_2019\_06\_06-DE  
Reçu le 22/11/2019

**10° Action sociale d'intérêt communautaire**

- au titre des études et de la mise en œuvre d'un projet petite enfance et enfance jeunesse, sont d'intérêt communautaire : les multi accueil de Barbezieux-Saint-Hilaire, Baignes-Sainte-Radegonde, Péreuil et Passirac, les centres de loisirs sans hébergement de Barbezieux-Saint-Hilaire, Baignes-Sainte-Radegonde, Brossac et Blanzac-Porcheresse, les haltes garderies, relais assistance maternelle et lieux d'accueil jeunes de Barbezieux-Saint-Hilaire, Baignes-Sainte-Radegonde, Passirac et de Blanzac-Porcheresse, la ludothèque du Blanzacais